



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 31 MARS 2022
REÇU LE
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE - 1 AVR 2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°36

OBJET : TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL SAINT-EXUPÉRY.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI
Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Hervé GALICHET : Claire LE BERRE
Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ
Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction des Services techniques

Question n°36 du CM du 24 mars 2022 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°36

OBJET : TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL SAINT-EXUPÉRY.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU COVID

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la rénovation du centre culturel Saint-Exupéry,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités par le Conseil départemental du Val-d'Oise dans le cadre du dispositif « Equipements pluridisciplinaires – Construction/ Réhabilitation »,

CONSIDÉRANT le caractère urgent de la demande,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il convient de demander au Conseil départemental du Val-d'Oise l'octroi d'une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux,

APRÈS l'avis de la Commission « Urbanisme/Travaux/Transports/Développement Durable » en date 11 mars 2022 et de la Commission "Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité " en date du 14 mars 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise dans le cadre du dispositif « Equipements pluridisciplinaires-Construction/ Réhabilitation » pour la rénovation du centre culturel Saint-Exupéry,

Article 2 : **DIT** que la réalisation des travaux de rénovation thermique du centre culturel Saint Exupéry serait financée comme suit :

- 375 405 euros par le Conseil Régional d'Ile de France
- 271 845 euros par le Conseil départemental du Val-d'Oise
- 388 350 euros par la Préfecture du Val-d'Oise
- 258 900 euros à la charge de la Commune

Le coût global de l'opération est estimé à 1 294 500 euros HT soit 1 553 400€ TTC.

Article 3 : **DEMANDE** au Conseil départemental du Val-d'Oise l'octroi d'une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

Article 5 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature 1323 fonction 316 du budget de la Commune,

Article 6 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 7 : **PRÉCISE** que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

- 1 AVR 2022

Madame Jeanne Charrier - Ceigno



POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Acte à classer

DL24032022-Q36

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-31T16-03-02.00 (MI236573597)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-Q36-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LA RÉNOUVELLEMENT D'UN CENTRE CULTUREL SAINT-EXUPÉRY.

Date de décision : 24/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Acte : 36 - TECH - SUBVENTION CD95
SAINT EXUPERY ok.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/22 à 16:03

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 31/03/22 à 16:03

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 31/03/22 à 16:20